

Formation relative à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)

Hewlett Packard Enterprise Canada Co. (HPE) s'engage à respecter ses obligations en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et à fournir une accessibilité sans entrave aux personnes handicapées qui accèdent aux produits et services HPE.

Les exigences légales d'accessibilité du service à la clientèle sont décrites dans le Règlement de l'Ontario 429/07. En ce qui a trait à la formation, les organisations sont tenues de :

- Former toute personne qui interagit avec le public ou d'autres tierces parties, au nom du fournisseur, pour les questions stipulées dans la norme du service à la clientèle.
- Former toute personne engagée dans l'élaboration des politiques, des pratiques, et des procédures de service à la clientèle du fournisseur pour les questions stipulées dans la norme du service à la clientèle.

Nous avons élaboré une formation que suivront les personnes concernées et nous nous sommes engagés afin que ces personnes soient formées d'ici le 31-12-2011 et afin que les nouveaux employés suivent cette formation dans les 45 jours suivant l'embauche.

Voici quelques liens qui vous seront utiles concernant la LAPHO et des liens à des documents de formation offerts à la fois au public et aux employés HPE :

[Ressource de formation sur la LAPHO](#)

[Comment planifier une réunion accessible](#)